

- Les avantages
- Le contrat
- La rémunération
- Les conditions de travail
- Le rôle de Familles Rurales

Devenir apprenti.e pendant ma formation, POURQUOI PAS MOI ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée limitée ou indéterminée. Il permet à l'apprenti.e de suivre une formation en alternance en entreprise et en centre de formation pendant une période pouvant aller de 6 mois à 3 ans. La durée correspond au cycle de formation préparant à la qualification prévue dans le contrat. Il est accessible aux jeunes de 16 à 29 ans. Il n'y a pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.



Les avantages

- Avoir une rémunération intéressante
- Développer son réseau professionnel
- Obtenir un statut de salarié et ses avantages sociaux
- Acquérir une expérience et des compétences professionnelles



Passes ton entretien avec motivation



Renseigne-toi sur l'association avant l'entretien



Prépare ton entretien



Envoie ta candidature à des associations



Rédige ton CV avec soin

Le contrat



La rémunération*

16-17 ans

1ère année
461.51 €
soit 27% du Smic

2ème année
666.52 €
soit 39%

3ème année
940.10 €
soit 55%

18-20 ans

734.99 €
soit 43% du Smic

871.73 €
soit 51%

1 145.22 €
soit 67%

21-25 ans

905.92 €
soit 53% du Smic

1 042.66 €
soit 61%

1 333.24 €
soit 78%

*salaire brut

Les conditions de travail

- 2 jours de repos consécutifs/ semaine
- Pas de travail le dimanche
- Taux horaire 35h/ semaine
- Taux horaire jusqu'à 40h/ semaine
- 8h de travail/ jour maximum
- Travail de nuit interdit entre 22h-6h



Le rôle de Familles Rurales

- Te proposer une formation
- Te conseiller pour décrocher un apprentissage
- Te mettre en contact avec des associations